

## **DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE Consentie au Chef de service Economie et Entreprises**

Le Président,

Vu les articles R 511-64, R 511-69 et R 512-5 du Code Rural (livre 5)

Sur proposition du Directeur Général,

DECIDE, à compter de la date de la présente, de donner délégation à Monsieur **François ROZE**, chef de service Economie et Entreprises, à l'effet de signer au nom du président :

### **1) Les états de frais de déplacements**

- des agents rattachés au service dont il a la responsabilité,
- des membres des commissions et des groupes qui leur sont rattachés à l'exclusion des membres du Bureau,

*COR Economie  
COR Entreprise-transmission-installation  
COREDEFI*

- des membres des groupes projets validés et rattachés au service dont il a la responsabilité.

### **2) Les documents relatifs à la gestion de l'activité et des absences des agents du service**

### **3) Les attestations de service fait des dépenses du service dont il a la responsabilité**

### **4) Les devis émis par son service**

**5) Les documents relevant de la gestion administrative du fonctionnement courant de son service**

Tous les documents signés par Monsieur François ROZE, dans le cadre de la présente délégation seront signés "*Pour le Président et par délégation, François ROZE, Chef de service Economie et Entreprises*".

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Fait à BRETENIERE, le 15 mars 2019

Le Président de la Chambre régionale  
d'agriculture Bourgogne Franche-Comté

Christian DECERLE

